

LOTTO

Nom de l'entreprise / des magasins	Lotto Sport Italia S.p.a.
Type d'entreprise	Marque de sport (football et tennis)
Situation du siège	Trevignano, Italie
Année de création	1973
Propriétaire	Andrea Tomat (PDG) et autres hommes d'affaires italiens
Cotée en bourse	Non
Chiffre d'affaires (2006)	160 millions €
Bénéfice (2006)	0,75 million €
Nombre de points de vente	
Type de points de vente	
Pays où les produits sont vendus	80 pays à travers le monde
A répondu au questionnaire	Oui
Description des produits	Vêtements et chaussures de sport (football et tennis) et de loisirs

1. FILIÈRE D'APPROVISIONNEMENT

Lotto privilégie le placement direct de ses commandes auprès de producteurs qui fournissent les produits finis. En 2006, cela concernait 50 fournisseurs dont

- 34 situés en Asie de l'Est et du Sud-Est (17 en Chine et Hong Kong, 8 au Vietnam, 7 en Indonésie, 1 à Taïwan et 1 au Cambodge) couvrant plus de 70% des achats,
- 10 en Europe (5 en Turquie, 3 en Italie, 1 en Bosnie et 1 en Roumanie)
- 5 dans le sous-continent indien (2 en Inde, 1 au Bangladesh et 2 au Pakistan)
- 1 à l'île Maurice

L'entreprise ne publie pas le nom de ses fournisseurs ni la localisation et le nom des usines de production et de sous-traitance.

2. CODE DE CONDUITE

Contenu

Lotto dispose d'un code de conduite. Dans ce code, Lotto ne se déclare pas spécifiquement responsable, mais bien préoccupé par la sécurité et le traitement correct des travailleurs chargés de fabriquer ses produits. Le code de conduite renvoie, en général, aux normes de l'OIT, y compris au droit d'organisation et de

négociation collective, mais sans référence aux conventions correspondantes. Dans les pays où le droit d'organisation est limité, Lotto préconise le développement de structures alternatives. Le code de conduite ne prévoit pas de salaire minimum vital, mais bien le salaire minimum légal ou le salaire en vigueur dans le secteur s'il est plus élevé.

Mise en œuvre

Lotto a traduit le code de conduite dans plusieurs langues.

Le code de conduite figure dans ses contrats commerciaux.

Lotto n'a réalisé aucun calcul pour déterminer le montant d'un salaire minimum vital en fonction du site de production.

Aucune formation sur le droit d'organisation n'est prévue pour les travailleurs.

Lotto a pris des mesures en vue de faire cadrer les pratiques d'achat avec l'application du code de conduite.

Lotto n'est pas disposée à payer un contrôle.

Lotto ne participe pas à un projet de contrôle.

Lotto n'a donné aucune information relative au nombre d'audits réalisés chez des fournisseurs.

Ces audits ont été réalisés par des collaborateurs de l'entreprise.

Les résultats des audits n'ont pas été publiés.



Vérification multipartite

Lotto ne participe pas à une initiative de vérification multipartite.

Amélioration et procédure de plainte

Lotto est disposée à payer pour entreprendre des actions correctives.

Chez Lotto, le département gestion de la qualité est responsable du traitement des plaintes relatives aux violations des droits fondamentaux du travail.

D'après Lotto, il n'existe aucune procédure écrite de réclamation et l'entreprise n'a pas communiqué d'informations détaillées sur le traitement des plaintes.

3. COMMUNICATION

Le code de conduite de l'entreprise n'est disponible ni sur internet ni dans les magasins.

Lotto ne publie pas de rapport social.

Les étiquettes des vêtements n'indiquent pas le pays de production.

4. PARTICIPATION DES ACTEURS

Lotto n'a pas signé d'accord cadre.

Lotto a fait l'objet d'un appel urgent de la Campagne Vêtements Propres concernant l'usine indonésienne Busana. Ce cas a impliqué le détenteur de licence britannique. Des violations majeures de la liberté d'association et du droit à la négociation collective ont été relatées. La compagnie a réagi immédiatement et positivement après avoir été informée par la Campagne Vêtements Propres. Les violations n'ont pas été corrigées.

5. PRATIQUES D'ACHATS

Pays à risque

Lotto ne s'approvisionne pas en Birmanie mais n'identifie aucune autre zone ou pays desquels il s'abstient de s'approvisionner.

Durée de la relation avec les fournisseurs

70 à 80% de la production de chaussures et de vêtements est réalisée auprès de fournisseurs qui sont parties prenantes de la filière d'approvisionnement de l'entreprise depuis plus de 5 ans.

Contrôle de la capacité de production des usines

Lotto déclare réaliser une évaluation et un planning précis de chaque commande.